



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 FEVRIER 2015

Nombre des membres afférents au conseil municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part aux délibérations : 9

Convoqué le 2 février 2015

Affiché le 2 février 2015

L'an deux mil quinze, le neuf du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Dominique POMMAT.

Présents : Mmes Florence CAILLET et Noëlle DOMENECH. MM. Dominique POMMAT, Hervé MARAIS, Jacques MONNET, Aurélien DELBOULLE, Mathieu CARIN, Alexandre PASCAL-GIROUD et Jean-François POITOU.

Absente excusée : Hélène HOURLIER.

Mme Florence CAILLET a été nommé secrétaire de séance.

1. Mise en place d'une commission communale agricole et nomination des représentants de la commune auprès du comité de suivi des contrats d'entretien de l'espace du Plateau de la Leysse au sein de Chambéry Métropole.

Chambéry Métropole est chargée du suivi et du contrôle des contrats d'entretiens signés avec les agriculteurs sur LA THUILE, dans le cadre de la coordination de la gestion de l'espace. Suite au renouvellement des équipes municipales, il est nécessaire de nommer 2 élus et 2 agriculteurs pour participer au comité de suivi et ainsi constituer la commission communale agriculture. Le Conseil Municipal à l'unanimité nomme M. Aurélien DELBOULLE élu titulaire et Mme Florence CAILLET élue suppléante. Il nommera les agriculteurs lors du prochain Conseil Municipal.

2. Election d'un Adjoint au maire en remplacement de l'Adjointe démissionnaire.

Monsieur le Préfet de la Savoie a acceptée la démission de la 3^{ème} Adjointe au maire Madame Laurence MONTALAIS en date du 26 janvier dernier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir à 3 le nombre des adjoints et approuve la désignation d'un nouvel adjoint au 3^{ème} rang du tableau. M. Mathieu CARIN est élu à l'unanimité 3^{ème} adjoint au Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

3. Ouvertures anticipées de crédits et débat d'orientation budgétaire.

La trésorerie n'est pas en mesure à ce jour de produire le compte de gestion 2014. Par conséquent la commune ne peut produire le compte administratif 2014 et sans ces documents, le résultat de l'année écoulée (excédent ou déficit) ne peut pas être repris au budget primitif. Il n'est donc pas possible, ce jour, de voter le budget 2015. Sans le vote de ces crédits, il n'est pas possible d'acquitter des factures d'investissement. Pour cette période transitoire, Monsieur le Maire propose au conseil d'autoriser à engager et liquider des dépenses d'investissement avant l'approbation du budget primitif de l'année 2015. Les crédits correspondants seront repris au budget primitif 2015.

- 17 700€ pour terminer l'aménagement des combles de la mairie : main d'œuvre (pour pose de matériaux d'isolation et de finition) + installations de chauffage.
- 4 000 € pour l'acquisition d'une fraise de déneigement.

Orientation budgétaire : pas d'augmentation de la dette, pas d'augmentation de la fiscalité locale, maintien de l'investissement, maintien des charges de personnel en deçà de 50 % des dépenses de fonctionnement (39% à ce jour), travailler sur la baisse des dépenses d'exploitation.

4. Enquête publique "périmètre de protection des captages d'eau potable".

Monsieur le Maire soumet au Conseil le dossier réglementaire relatif à l'alimentation en eau potable de la commune à partir des captages de Fasseman, Combe Noire, Le Mont et La Rongère. Il est précisé que la commune est propriétaire de la totalité des périmètres immédiats des 4 captages, que les périmètres rapprochés ne nécessitent aucune expropriation et que les servitudes qui s'appliquent ne semblent pas empêcher l'exploitation forestière ni le pastoralisme. Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux et de l'instauration des périmètres de protection autour du captage de ces sources et précise qu'il soutient le projet de l'ONF, de route forestière dans le périmètre de protection rapprochée du captage de Fasseman.

5. Cadre des heures complémentaires et supplémentaires des agents.

Monsieur le Maire précise qu'à la demande de la Trésorerie une délibération spécifique autorisant le paiement d'heures complémentaires et supplémentaires pour l'ensemble des agents doit être prise. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, le paiement des heures complémentaires et supplémentaires, effectuées à la demande de l'autorité territoriale par le personnel, dans la limite réglementaire d'un volume qui n'excède pas 25 heures supplémentaires par mois et sur présentation d'un décompte déclaratif dressé par le maire.

6. Sentiers d'intérêt communautaire : convention et montage financier.

Pour compléter le point 4 du Conseil Municipal du 12 décembre 2014, Monsieur le Maire précise que le montant estimatif des travaux est de 22 655.16 € TTC. (Inscription du chemin du Bouchet/boucle du marais de Nécuidet parmi les sentiers d'intérêt communautaire).

7. Modification du temps de travail du poste de la secrétaire de mairie.

Après quasiment un an de fonctionnement du nouveau Conseil Municipal, il est avéré que le poste de secrétaire de mairie nécessite une augmentation du temps de travail. Le poste passerait de 31 à 35 heures, soit un temps complet. Le Conseil délibère et demande à Monsieur le Maire de saisir la prochaine commission technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique. Procédure obligatoire avant une modification du poste.

8. Demande d'achat de parcelles communales.

Quatre familles de La Rongère ont soumis leur souhait d'acquérir des parcelles communales. Ces demandes sont motivées par le manque de terrain autour des maisons de villages mitoyennes (parking, potager, jardins d'agrément). Le Conseil municipal après avoir délibéré autorise la cessions des parcelles C 551, C552, C382, C378 et C379 au prix des domaines et précise que les frais de notaire, et éventuellement de géomètre, seront à la charge du demandeur. Toutes les demandes n'ont pas été satisfaites, des dossiers restent à l'étude.

9. Prêt de la salle polyvalente.

La commune décide de prêter gratuitement la salle à l'association Grand Raid 73 pour son édition 2015 et aux scouts du groupe SGDF Charcot pour leur grand rassemblement 2015 en échange de services (entretien de chemins, nettoyage, petits travaux divers...)

10. Questions diverses.

Transport scolaire : M. Mathieu CARIN informe que le passage des bus le 20 janvier a été perturbé (sens de passage) et qu'ils n'ont pas pu rouler lundi 2 février en raison des très fortes chutes de neige. Il incite les usagers à s'inscrire au service "alerte sms" du STAC.

Restaurant scolaire : Mme Noëlle DOMENECH explique que le groupement de commandes existant depuis 2006 au sein du SICSAL est en péril. Certaines communes se plaignent de la quantité et la qualité des repas livrés, mais elles n'ont pas de solution à proposer : il n'y a pas d'autre fournisseur capable de fournir autant de repas. Si le groupement est dissout, la commune aura beaucoup de difficultés à se fournir de manière indépendante et devra très probablement trouver une nouvelle solution de commandes groupées avec les communes du plateau.

Travaux d'isolation combles mairie : Hervé MARAIS explique que l'isolation est terminée et que les finitions sont en passe de l'être. Les installations de chauffage vont débuter et les travaux seront terminés avec la pose prochaine du plancher.

Radars pédagogiques : M. Alexandre PASCAL-GIROUD rapporte que 80 % des véhicules ont respecté la limitation de vitesse. L'analyse et le bilan de cette campagne aura lieu le 23 février. En découlera, ou non, des achats d'équipements de sécurité routière.

Viabilité hivernale : Florence CAILLET émet l'hypothèse que la commune acquière une étrave car elle constate que le déneigement des voies communales n'est pas satisfaisant : routes pas assez raclées, pas assez larges. Jacques MONNET va se renseigner auprès des professionnels.

Finances : M. Jean-François POITOU rappelle qu'au vu de la baisse annoncée des dotations, il est nécessaire que le budget 2015 voit sa section de fonctionnement se stabiliser, voire baisser. Il faudra chercher les économies sur les dépenses courantes.

Investissement : M. Jacques MONNET explique que la commune va acquérir une fraise à neige à chenilles pour le déneigement entre autres, des CGV, du cimetière, de la cour de l'école, du gîte municipal ...

11. Questions du public :

Pensez-vous mettre le radar pédagogique dans la traversée du hameau de La Rongère ? M. Alexandre PASCAL-GIROUD répond que le temps de prêt du radar à la commune est achevé. Le matériel a été restitué. Au vu de cette demande, Il va de nouveau être sollicité.

Des biens vacants et sans maître existent toujours sur la commune malgré la procédure de 2010. Le lancement d'une nouvelle procédure peut-elle être envisagé ? Monsieur le Maire répond que la question s'est posée et que la décision n'est pas encore prise.

Toutes précisions complémentaires pourront être obtenues auprès des Conseillers Municipaux ou de la Mairie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1984.

Fait en Mairie le 10 février 2015.

**Le Maire
Dominique POMMAT**

